Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 038-213801350-20260914-DEL2026_060-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/060

SÉANCE du 14 SEPTEMBRE 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

Date de la convocation :
08 septembre 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Bénédicte BIHAN

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 060

L'an deux mille-vingt-six et le quatorze à 18 h 00, le Conseil municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie dans la salle de conseil municipal sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire de la commune de COURTENAY.

Membres présents :
Stéphane LEFEVRE (Maire), Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alison GOZZI, Franck SICAUD, Monique GIROUD, Georges RINCHET, Wilfried VIVIER, Bénédicte BIHAN, Anaëlle MINELLI, Elodie DURAND-THIETRY, Jonathan BARBUT

Membres absents ayant donné procuration :
Bernard DUBOST pouvoir donné à Georges RINCHET
Ingrid VIVIER pouvoir donné à Wilfried VIVIER

Membres absents et/ou excusés :

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants pour	Votants contre	Abstentions
15	13	2	0	0	0

DÉLIBÉRATION PORTANT DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS - GESTION DES EAUX PLUVIALES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°038-2024, en date du 15 février 2024, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour ses communes membres ;

Vu le pacte financier et fiscal de solidarité (et notamment l'action A2 fonds de concours) de la communauté de communes Balcons du Dauphiné voté le 12 juillet 2023 ;

Considérant que la commune de Courtenay souhaite mener un projet gestion communale des eaux pluviales et que dans ce cadre, elle envisage de demander un fonds de concours pour ce projet à la communauté de communes Balcons du Dauphiné ;

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 038-213801350-20260914-DEL2026_060-DE

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé est conforme au règlement d'attribution des fonds de concours susvisé ;

Ouï l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents,

- **Décide** de demander un fonds de concours à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné en vue de participer au financement du projet, à hauteur de 50 % du montant hors taxe du reste à charge du projet (dans la limite de 60% de l'enveloppe globale pour 1 seul projet), soit 54 289 € ;

- **Précise** que le montant estimatif du projet, s'élève à 116 673 € HT ;

- **Autorise** le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Ainsi délibéré le 14 septembre 2026 que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Stéphane LEFEVRE

La Secrétaire de séance,
Bénédicte BIHAN

MAIRIE DE COURTENAY
38510